

## **NOUVELLE CONVETION CAF - MODE DE FACTURATION**

Les nouvelles orientations de la CNAF ont pour objectif principal d'optimiser les dépenses (7 millions d'euros en 2008 uniquement pour les centres de loisirs de Vendée).

Concrètement, la nouveauté est que nous devons remplir et signer une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service, sur 3 ans (2010-2012).

Dans cette nouvelle convention, nous devons indiquer le type de tarification que nous souhaitons mettre en place pour chaque mode d'accueil, et sa date de mise en œuvre. Pour l'accueil de loisirs :

- Si nous restons sur des « forfaits journée », la PS sera effectivement plafonné à 8h/jour (même si un enfant est présent 12h).
- Si nous proposons un tarif horaire (comme pour l'accueil périscolaire), nous pourrons recevoir l'intégralité de la PS. Nous avons donc tout intérêt à opter pour une tarification horaire.

---

PS : Le fait de facturer à la demi-heure ne nous empêche pas de garder le même règlement intérieur, avec des accueils en demi-journée, en journée, et une inscription à la semaine en juillet.

## **NOUVELLE CONVETION CAF - MODE DE FACTURATION**

Les nouvelles orientations de la CNAF ont pour objectif principal d'optimiser les dépenses (7 millions d'euros en 2008 uniquement pour les centres de loisirs de Vendée).

Concrètement, la nouveauté est que nous devons remplir et signer une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service, sur 3 ans (2010-2012).

Dans cette nouvelle convention, nous devons indiquer le type de tarification que nous souhaitons mettre en place pour chaque mode d'accueil, et sa date de mise en œuvre. Pour l'accueil de loisirs :

- Si nous restons sur des « forfaits journée », la PS sera effectivement plafonné à 8h/jour (même si un enfant est présent 12h).
- Si nous proposons un tarif horaire (comme pour l'accueil périscolaire), nous pourrons recevoir l'intégralité de la PS. Nous avons donc tout intérêt à opter pour une tarification horaire.

---

PS : Le fait de facturer à la demi-heure ne nous empêche pas de garder le même règlement intérieur, avec des accueils en demi-journée, en journée, et une inscription à la semaine en juillet.